



CODIM

Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014
Conseil communautaire de la CODIM, 15H42 pm, sur convocation jointe par courriel
selon « ... l'ordre du jour suivant :

- adoption du procès-verbal du 25 juin 2014
- Examen et adoption des délibérations
- Point sur la candidature au poste d'un DGS de la CODIM
- Intervention de Julien GU.LLET sur l'avancement de l'étude de faisabilité de zones de mouillages
- Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Jean François BUTAUD et remise du rapport final
- Intervention par Sophie Dorothée DURON sur les aires marines protégées des Marquises
- Intervention de Stéphanie BETZ sur l'avancement de l'étude du Tourisme aux Marquises
- Questions diverses... »

Sont présents 14 délégués communautaires.

Fatu Iva :

- TUIEINUI Henri

Tahuata :

- BARSINAS Felix
- KOKAUANI François

Hiva Oa :

- TEHAAMOANA Etienne
- PETERANO Ani
- BONNO Tania

Ua Huka :

- OHU Nestor
- AUNOA Ranka

Ua Pou :

- KAIHA Joseph
- BRUNEAU Marcel
- TEIKIEHUUPOKO Georges Toti

Nuku Hiva :

- KAUTAI Benoit
- PIRIOTUA Joseline
- UTIA Casimir



Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014

Le président présente l'ordre du jour. L'Intervention par Sophie Dorothée DURON sur les aires marines protégées des Marquises est reportée pour la prochaine réunion. Tania BONNO est nommée d'office secrétaire de séance.

POINT1 : Le procès-verbal du 25 juin 2014 est adopté par l'unanimité des délégués, après rectifications selon les remarques de Joseph KAIHA. Des tensions relatives naissent, entre Etienne TEHAAMOANA et Marcel BRUNEAU, après le commentaire de Marcel BRUNEAU à propos du nom Marquises.

Le président propose de passer directement sur la candidature au poste de la DGS avant l'examen et l'adoption des délibérations.

POINT 2 :

Le président expose les raisons de la non-occupation du poste de DGS par Titaua PEU.

Henri TUIEINUI rappelle qu'il est de la compétence du président de la CODIM de recruter un Directeur Général des Services.

Le président nous présente le CV d'une candidature potentielle.

Joseph KAIHA rappelle les conditions de recrutement du DGS par la CODIM. Il dit que la candidature à examiner de près est celle de Teva GUILLAIN car il a réussi un concours organisé par le CGF. Une autre candidature, correspondait également au profil, de plus c'est agent fonctionnaire de cadre A. Il évoque également le cas de Titaua PEU. Il propose que le conseil communautaire retire l'avis de recrutement de celle-ci. Il suppose que le vivier de candidats est assez important, il est de 23 au CGF.

Le président prend la parole et dit qu'il s'agit là d'une proposition de candidature et non une décision arrêtée.

Joseph KAIHA pense que la démarche doit passer dans le cadre du CGF.

Toti TEIKIEHUUPOKO évoque son expérience au sein du CESC, sur l'équivalence du diplôme qui est relativement délicat.

Benoit KAUTAI est du même avis que Joseph KAIHA celui de respecter la procédure.

Henri TUIEINUI partage l'avis de Joseph KAIHA, il faut utiliser les candidats retenus par le CGF.

Etienne TEHAAMOANA est aussi du même avis que Joseph KAIHA et propose également les candidats du CGF. Il revient cependant sur la candidature proposée par le président, qui est très intéressante.

Joseph KAIHA suppose que si elle serait prise il faudra rendre le poste attractif.

Le président passe désormais à la lecture des délibérations et à leur adoption.

POINT 3 :

Délibération N° 20-2014 du 12 septembre 2014 modifiant le compte administratif de la communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2013, constatant la concordance entre le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 21-2014 du 12 septembre 2014 relative à la participation de la délégation communautaire au congrès de l'AMF du 24 novembre au 27 novembre 2014, à Paris.



Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014

Le président demande aux six maires de confirmer leur participation au congrès de l'AMF. Henri TUEINUI et Joseph KAIHA ne pourront pas participer. Le président rappelle que les billets sont nominatifs et que des frais supplémentaires seront demandés.

Tania BONNO demande alors pourquoi les maires n'ont-ils pas utilisé ces billets. Finalement, Henri TUIEINUI participera au congrès.

Benoît propose que si Joseph ne participe plus, un délégué de UAPOU doit le représenté.

Joseph KAIHA ne souhaite plus participer. Il souligne que la CODIM doit partir à l'AMF avec un but précis, car les thèmes de l'AMF concernent pratiquement la métropole.

Etienne partage l'avis de Joseph.

Le président dit aussi que ce congrès de l'AMF est potentiellement intéressant pour notre CODIM.

La présente délibération est adoptée.

Délibération N° 22-2014 du 12 septembre 2014 accordant une subvention au comité organisateur du Festival des Arts des Marquises de Hiva Oa pour l'exercice 2014.

Etienne expose la situation du COMOTHE de Hiva Oa. Un prévisionnel a été réalisé mais les démarches au sein de la Socrédo sont longues et fastidieuses. Il tente en vain de faire avancer la situation... c'est lent. Sans compte bancaire il est difficile de débloquer ce problème.

Le président du COMOTHE entre alors et participe au conseil. Des questionnements sont soulevés par Joseph KAIHA, notamment sur la ligne -Aménagements sites-. En effet, de quoi s'agit-il ? Qui réalisera un tel aménagement ? Et la part de la commune ? Il pose également le problème de transport. Comment expliquer également le coût de la restauration ? Quel sera le cout par individu, par jour... Il faut savoir que le Pays sera drastique quant à l'analyse du budget.

Etienne TEHAAMOANA prend la parole. Il explique comment seront répartis les couts. Il dit qu'il a utilisé l'expérience de Nuku Hiva pour établir le prévisionnel. Il dit aussi que la priorité sera aux marquisiens. Il considère le festival de Ua Huka était le plus réussi. A long terme, il serait bon de réfléchir sur la part de la CODIM sur l'organisation logistique. Il demande alors, à quel moment le Motu Haka prendra en main le Festival des Iles Marquises.

Toti TEIKIEHUUPOKO retient volontier les propos d'Etienne. C'est en 1995 qu'est nait la mise en place d'un comité organisateur suite à des problèmes avec René KOHUMOETINI. Il rappelle que ce comité organisateur doit être composé, de droit, d'abord des six maires. Et la CODIM ? Pourquoi ne prendrait l'organisation du Festivals des Iles Marquises ?

Le président n'y voit pas d'objection.

Benoit KAUTAI dit alors « ne nous trompons pas de mission ».

Le président propose que la CODIM, suite à l'idée d'Etienne TEHAAMOANA, commence à poser ses jalons.

Toti TEIKIEHUUPOKO dit que les missions de Motu Haka sont autres et donc n'organisera pas le Festival des Iles Marquises.

Le président du COMOTHE présente le budget prévisionnel en vue de la préparation du Festival des Iles Marquises.

Etienne s'est attaché à l'étude minutieuse du budget.

La ligne promotion interpelle Etienne et Joseph notamment avec l'intervention de Polynésie 1ère.



CODIM

Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014

Ani PETERANO intervient sur le cout faible du transport, en matière de sécurité.

Etienne souligne que c'est de compétence de la commune.

La présente délibération est adoptée.

Délibération N° 23-2014 du 12 septembre 2014 accordant une subvention au foyer éducatif de Pao Pao pour l'exercice 2014.

Ani et Nestor mettent en garde quant à l'ouverture de distribution trop facile de subventions.

Benoit prend la parole et dit que les démarches de demande de subventions ont été entreprises avec la commune de Nuku-Hiva. Il a refusé en revanche il a proposé des aides logistiques... et non financières.

Joseph rappelle que pour les attributions de subventions il faut garder un esprit de rayonnement.

Benoit souligne que le statut de la CODIM ne le prévoit pas.

Le président expose les conditions de réception de demande de subvention et propose le rejet de demande de subvention non conforme au statut et à l'esprit de la CODIM. **Cette délibération est annulée, et l'ordre des délibérations est modifié.**

Délibération N° 23-2014 du 12 septembre 2014 accordant une subvention à la fédération culturelle et environnementale des Marquises Motu Haka pour l'exercice 2014.

Toti rappelle les raisons de cette demande de subvention ou plutôt « une prise en charge du déplacement ».

Joseph KAIHA dit qu'il faut certainement revoir à la baisse le nombre de personne qui participera à ce projet.

Toti rappelle que 5 personnes sont absolument nécessaires lors du congrès mondial des parcs à Sydney et qu'il faut, dans le contexte d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, mettre en place un avant-projet.

Nestor OHU dit que l'UNESCO, les Aires Marines... « On ne sait pas où ça en est ? ».

Ani PETERANO demande en quoi ce projet de Motu Haka fera avancer le classement des Iles Marquises.

Toti répond alors à la question, « en recherchant des partenaires techniques (membres de l'UNESCO, de l'UCN et de l'ICOMOS) et apporter une lisibilité des actions polynésiennes et marquises à l'échelle nationale et internationale ».

Benoit pense que ce congrès est très important car il est international et il faut que le président de la CODIM y soit.

Le président semble d'accord avec les propos de Benoit et émet l'hypothèse de la venue d'une personne royale, généreux donateur et sensible au projet UNESCO. Joseph tente de faire un état des lieux du projet UNESCO et des Aires Marines protégées... afin d'éclairer les interrogations de Nestor OHU. Il rappelle la place du Pays dans l'accompagnement de l'inscription des Iles Marquises. Cependant, nous sommes aujourd'hui dans un flou artistique... Nous devons attendre les directives du Ministère de la culture. « Nous sommes à l'heure actuelle au point mort ». Souhaitons que l'élection du nouveau président du Pays fasse avancer le dossier. Nestor OHU pense que la CODIM n'avance pas... et les projets n'avancent pas.

Le président rassure Nestor OHU, « nous allons travailler à l'avancement du dossier UNESCO, par l'intermédiaire, pour l'instant, de Motu Haka.



Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014

Toti explique comment cette situation est apparue.

Joseph rappelle encore une fois que cela dépend d'une volonté politique.

Le président demande ainsi à avoir une copie du dossier.

Etienne soulève le fait que depuis, Pascal ERHEL, chef de projet, ne nous a remis aucun dossier.

Benoit est d'accord avec cela.

Le président souhaite avoir une copie de ce dossier car nous apportons également le financement. De plus l'administratrice d'état des Marquises ne peut apporter plus de soutien sans dossier tangible et complet.

Benoit rappelle les interrogations de l'administratrice d'état des Marquises.

Joseph dit que le ministre doit reprendre le dossier. Pascal ERHEL n'a pas les éléments du budget, « nous devons rencontrer le ministre ».

Etienne témoigne de la demande de l'état du dossier ; « Pascal ERHEL n'a rien donné et Motu Haka n'a pas rapporté son budget. ».

Etienne demande à ce que le président de la CODIM rencontre le président du Pays afin de faire un état des lieux de ce dossier.

Henri pense que la demande de Motu Haka est contradictoire.

Toti TEIKIEHUUPOKO, président du Motu Haka, sort du conseil.

La présente délibération est adoptée.

Le président suspend l'adoption des délibérations et passe à l'intervention de Julien GUILLET sur l'avancement de l'étude de faisabilité de zones de mouillage.

POINT 3 : Julien GUILLET présente un diaporama sur ce dossier de faisabilité de zones de mouillages (cf. dossier joint).

Il rappelle que l'ensemble des îles de l'archipel des Marquises constitue des escales appréciées pour nombre de navires de plaisance. Les navires y mouillent actuellement avec leur propre moyen (ancres).

Les points forts évoqués de cette étude sont les suivants :

- définir les principales caractéristiques du projet en terme de localisation (choix des sites),
- définition technique des équipements (niveau avant-projet),
- identification des contraintes réglementaires et de gestion,
- estimation d'une enveloppe financière du projet (fourniture et pose des équipements et suivi).

Le président propose alors le montage rapide du dossier, accompagner par CREOCEAN.

Le président met fin la séance à 19H42.

Le président ouvre la séance à 8H00. Il propose de passer au point sur l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises présenté par Jean-François BUTAUD.

POINT 4 : Jean François BUTAUD remercie le président, les membres de la CODIM et présente ses excuses pour le retard de son travail.

Il rappelle rapidement sur power-point les itinéraires de chaque île avec les points suivants : (cf. dossier joint)

- Objectifs
- Déroulement des travaux et état d'avancement
- Sites remarquables
- Exemples d'itinéraires pour chacune des îles
- Topoguides de Fatuiva
- Diagnostic des itinéraires
- Filière randonnée

A la fin de sa présentation, un point fait débat... le retard du traitement du dossier. Le bureau d'étude n'a pas respecté les délais.

Joseph KAIHA reconnaît le travail certes, mais des pénalités et des avenants sont possibles.

Le président incite Jean François pour la remise du rapport final de toutes les îles des Marquises en fixant un délai avant la fin de l'année 2014.

Le président suspend la séance à 10H45. La séance reprend à 11H00.

POINT 5 : Présentation de Stéphanie BETZ sur le développement du tourisme aux Marquises (cf. document joint).

Une discussion est entamée sur l'opportunité de la création d'une Fédération Touristiques Des Marquises. La licence sur les transports est longuement discutée. Le conseil communautaire valide cette proposition.

La séance est suspendue à 12.30 par le président.

La séance reprend à 13H39. Le président propose de reprendre la lecture et l'adoption des délibérations.

Délibération N° 24-2014 du 12 septembre 2014 accordant une subvention à l'association « APPEL CED ST. JOSEPH Taiohae » pour l'exercice 2014.

Benoit revient sur cette délibération car la prise en charge initiale était prévue par le ministère de l'éducation or il n'en est rien.

Après étude attentive, la présente délibération n'est pas adoptée.

Cette délibération est annulée, l'ordre des délibérations est à nouveau modifié.

Délibération N° 24-2014 du 12 septembre 2014 accordant une subvention à l'association pour les recherches scientifiques et historiques sur Eiao « ARSH EIAO » pour l'exercice 2014.

Benoit souligne l'objectif intéressant de ces recherches pour définir l'origine des outils conçus à Eiao et l'utilisation de ces outils dans l'ensemble du triangle polynésien.

Toti dit que ces recherches permettront de sensibiliser la communauté scientifique sur « l'atelier » Eiao. Ses propos sont soutenu par Benoit et rappelle que un de ces conseiller participe à ces expéditions scientifiques.

Joseph propose d'adopter la présente délibération et d'attendre pour les prochaines subventions. « Nous aurons certainement d'autres priorités ».

La présente délibération est adoptée.



Atuona, le vendredi 12 et le samedi 13 septembre 2014

Délibération N° 25-2014 du 12 septembre 2014 portant décision modificative du budget de la Communauté de communes des Iles Marquises, exercice 2014, section fonctionnement.

La présente délibération est adoptée.

Délibération N° 26-2014 du 12 septembre 2014 fixant le cadre de prise en charge des frais de déplacements des élus lors des missions d'intérêt communautaire (réunions, stages, formations, informations).

Le président procède à la lecture de la présente délibération.

Marcel BRUNEAU demande des explications quant à la participation financière de la CODIM et non des communes.

Le président dit qu'il s'agit là de missions d'ordre communautaire. Et illustre ces propos en prenant un exemple concret.

La présente délibération est adoptée.

Délibération N° 27-2014 du 12 septembre 2014 Fixant le cadre de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la CODIM lors des missions d'intérêt communautaire (stages, formations, informations, réunions)

La présente délibération est adoptée.

Délibération N° 28-2014 du 12 septembre 2014 autorisant le président à obtenir un agrément avec l'agence du service civique prévoyant l'accueil de personnes volontaires pour des missions au titre de l'aménagement de l'espace et du développement économique des Marquises.

Benoit demande si juridiquement la CODIM peut demander la mise en place de ce dispositif. Car cet agrément passe par la commune et celle-ci se charge de répartir les personnes volontaires.

Joseph évoque son expérience avec le FSCF, structure agréémentée. Désormais, vu que nous allons être agréémentés, quels seront nos choix ?

Etienne ne voit pas d'objection à l'acceptation d'un tel dispositif ; « si les communes peuvent bénéficier de ce dispositif, pourquoi pas la CODIM ».

Le président rappelle que l'administratrice d'état n'a pas souligné de contrainte de ce type.

La délibération est adoptée.

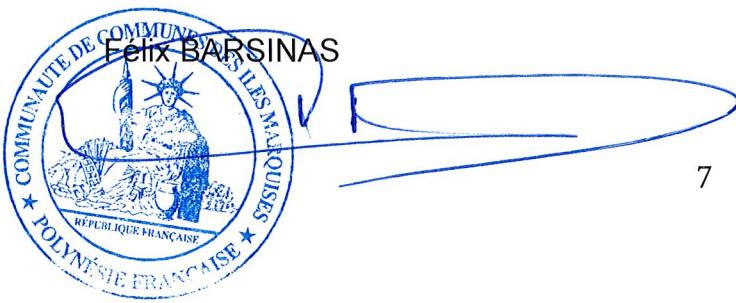
Pas de questions diverses.

Le président propose le 18 octobre 2014 comme date du prochain conseil communautaire.

Joseph demande avant la fin de la séance, des informations complémentaires quant aux choix du DGS de la CODIM.

Le président annonce la fin de la séance à 14H48.

Le Président,



Secrétaire de séance,

Tania BONNO

1
2
3
4

(

(

